

Formation à l'examen de Conseiller à la sécurité TMD

(base et recyclage)

Une formation adaptée

GMJ PHOENIX

106 Av. Georges Clemenceau
ZA de la Garenne
94366 Bry sur Marne cedex
[Http://Www.gmjphoenix.com](http://www.gmjphoenix.com)

Téléphone : 01 48 82 51 51
Télécopie : 01 48 82 51 59
Messagerie :
info@gmjphoenix.com

Formation à l'examen de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses (ADR)

Base :

CONTEXTE REGLEMENTAIRE : Toute entreprise dont l'activité comporte le transport des marchandises dangereuses par voie routière, ou des opérations d'emballage, de remplissage, de chargement au dessus du seuil fixé par le chapitre 1.1.3.6 de l'ADR* doit désigner un ou plusieurs conseillers à la sécurité pour le transport des marchandises. Sa mission est d'aider à la prévention des risques sur les personnes, sur les biens et sur l'environnement.

*ADR : réglementation définie par l'ONU fixant les règles applicables au transport des marchandises dangereuses par voie routière. Réglementations connexes : RID, par voie ferroviaire, ADNR, par voie fluviale.

Objectif : stage de préparation à l'examen national de conseiller à la sécurité (2 sessions par an).

Entreprises concernées : Expéditeur, distributeur, exportateur, importateur, emballeur, logisticien, remplisseur, chargeur dans le cadre du transport des marchandises dangereuses par voie routière.

Public et pré-requis : Toute personne possédant des connaissances de base en sécurité du travail désirant se préparer à l'examen d'accès à la mission de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses.

Effectif : 12 personnes maxi

Durée : Tronc commun : 3 jours. Spécialisation classes 3 à 9 sauf 7 : 2 jours. Etude de cas classes 3 à 9 sauf 7 : 2 jours

Recyclage :

CONTEXTE REGLEMENTAIRE. Toute personne ayant réussi l'examen de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses et souhaitant continuer à exercer cette mission doit avant 5 ans à partir de la date indiquée sur le certificat du CIFMD passer un nouvel examen de recyclage et le réussir

Objectif : stage de préparation à l'examen de recyclage national de conseiller à la sécurité (2 sessions par an).

Entreprises concernées : toute entreprise dont la validité du certificat de conseiller à la sécurité arrive au terme des 5 ans.

Public et pré-requis : s'adresse à toute personne titulaire d'un certificat de Conseiller à la Sécurité souhaitant renouveler la validité de son certificat, sans extension à d'autres modes et classes (ADR classes 3 à 9 sauf 7).

DUREE : 5 JOURS (3 jours de mise à niveau et révision + 2 jours de travaux pratiques)

Nous contacter: pour les modules de spécialisation :

Pour connaître les dates, les lieux de formation, les tarifs ou pour obtenir un devis pour l'organisation d'une formation dans vos locaux:

info@gmjphoenix.com

Pour connaître le programme de la formation :

http://www.gmjphoenix.com/pdf/plaquette_formation.pdf